

LOUIS DOLIVEUX

ÉTIQUETTE NAVALE

PAVILLONS

COQUETTERIE

A BORD



ÉDITIONS MARITIMES ET D'OUTRE-MER
17, Rue Jacob, PARIS (VI^e)

à frottement assez dur, soit qu'il soit maintenu par une goupille traversant l'emplature et le mât.

Port du Pavillon National. — En résumé : à la mer et à bord des voiliers portant des voiles auriques le pavillon s'arbore à la corne d'artimon ; à celle de la grand'voile pour les côtres et les goélettes ; à la corne d'artimon, ou sur la fusée du mât d'artimon pour les yawls et les ketches. Au port sur le couronnement sur un mât de pavillon, sauf pour les yawls et ketches qui peuvent conserver le pavillon sur la fusée du mât d'artimon. Dans tous les autres cas, qu'il s'agisse de voiliers ou de bateaux à moteurs, sur un mât de pavillon sur le couronnement (Décret du 19 août 1929 du Ministre de la Marine marchande, art. 3) (1).

Il n'existe qu'une exception pour les vedettes de service qui peuvent seulement arborer le pavillon national lorsque le propriétaire du yacht dont ils dépendent se trouve à bord.

Enfin, et cela tombe sous le sens, jamais un bateau désarmé, et pour quelque raison que ce soit, ne doit arborer le pavillon national, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre pavillon ou guidon.

Beaucoup de plaisanciers portent l'enseigne nationale parce que cela fait bien, les couleurs en sont plaisantes à l'œil, elles sont gaies et s'harmonisent admirablement avec la mer, le ciel, les couleurs du yacht, mais ils oublient peut-être ce que ces trois couleurs représentent.

Un certain snobisme à rebours, à base de Saint-Germain-des-Prés semble faire fi de tout ce qui est national, mais sans

(1) Les Ketches ou yawls Marconis, dont le gui dépasse le couronnement, devront donc prévoir, au mât d'artimon, une fusée au-dessus du réa pour arborer le pavillon national sous voiles.

vouloir être cocardier outre mesure, il nous paraît naturel de respecter l'emblème même de la Patrie pour lequel tant de marins ont versé leur sang sans barguigner depuis toujours.

Le fait même d'établir les couleurs d'une manière non réglementaire est une véritable insulte au pavillon, insulte à laquelle sont peut-être beaucoup plus sensibles que nous les étrangers qui naviguent dans nos eaux, et qui, quelles que soient leurs opinions politiques, savent toujours respecter leur pavillon national, qu'il s'agisse d'Anglais travaillistes ou conservateurs, de Belges, Flamands ou Wallons, etc.

Ainsi donc, on aura toujours des pavillons propres, bien nets, hissés à bloc, à l'emplacement prévu, et non n'importe où, comme il nous est arrivé de le voir : sur un étai arrière par exemple.

Il y a aussi un autre aspect de la question, non négligeable. Si un navire, une administration étrangère moleste un yacht, ou un bateau quelconque battant pavillon français, l'insulte au pavillon aggrave immédiatement le caractère du préjudice moral subi, et permet de déclencher l'action des agents consulaires d'une manière beaucoup plus effective, puisqu'avant de défendre une personnalité ou un bateau quelconque, c'est l'honneur du pavillon qu'ils ont le devoir de faire respecter, de par leur fonction même.

Pavillons Nationaux étrangers. — Lorsqu'on se rend dans un pays étranger, c'est une mesure de courtoisie que d'envoyer les couleurs du pays auquel on rend visite. Il n'y a là rien d'obligatoire, mais les marins des pays visités, comme les autorités, sont toujours sensibles au geste.

Le pavillon étranger devra toujours être d'une dimension